

INSCRIPTION EN LISTE D'ATTENTE



Cadre réservé au service

Date de réception de la demande

Usager

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

PAYS

TÉL. DOMICILE

TÉL. PORTABLE

EMAIL (*OBLIGATOIRE*)

Choix du port d'inscription

☐ Port Principal

☐ Port Ambonne (long. max 12m tirant d'eau 1m)

Cocher la catégorie ciblée (un seul choix possible)

☐ I

4,01 à 5m

☐ II

5,01 à 6,50m

☐ III

6,51 à 8m

☐ IV

8,01 à 9,50

☐ V

9,51 à 11m

☐ VI

11,01 à 13m

☐ VII

13,01 à 15m

☐ VIII

15,01 à 18m

☐ IX

18,01 à 24m

☐ X

+ de 24m

Préciser :

Si votre demande concerne un PROJET D'ACHAT

MONOCOQUE

préciser ☐ Moteur ou ☐ Voilier

☐ CATAMARAN

préciser les dimensions longueur & largeur :

Modèle envisagé

Marque

Documents à fournir pour l'inscription : Pièce d'identité recto/verso de l'utilisateur

Si vous possédez déjà le BATEAU

MONOCOQUE

Précisez ☐ Moteur ou ☐ Voilier

☐ CATAMARAN

NOM DU BATEAU

IMMATRICULATION

MARQUE

MODÈLE

LONGUEUR MAXIMALE

LARGEUR

TIRANT D'EAU

TIRANT D'AIR

ANNÉE DE CONSTRUCTION

RÉCUPÉRATEUR D'EAU NOIRE : ☐ OUI ☐ NON

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

DATE SOUHAITÉE D'ARRIVÉE

SECTEUR SOUHAITÉ*

*(Si vous précisez un secteur nous vous contacterons uniquement si un poste se libère dans le secteur souhaité)

Documents à fournir obligatoirement à la demande

- ☐ Papiers du bateau au nom de l'utilisateur (*certificat d'enregistrement, acte de francisation, carte de circulation, lettre de pavillon...*),
- ☐ Pièce d'identité recto/verso de l'utilisateur ; si copropriétaire carte d'identité recto/verso de chaque copropriétaire (*si personne morale fournir extrait KBIS et CNI du gérant de la société*),
- ☐ 3 photos du bateau (photo de face, de côté et arrière du navire).

Extrait du Règlement de Police Portuaire

- L'utilisateur est défini comme étant : toute personne mentionnée sur les papiers bateau, propriétaire ou locataire.
- La Régie des Ports interdit expressément à tout plaisancier d'effectuer de la sous-location de poste.
- L'attribution d'un poste ne permet pas l'exercice d'une activité économique au sein du domaine public portuaire.
- Le navire devra respecter l'ensemble des critères requis par le règlement de police portuaire.
- L'aspect extérieur du navire doit être tenu en bon état de manière à éviter toute pollution visuelle. Ces critères d'appréciation sont établis en fonction de l'état visible et de l'entretien du navire.
- La longueur prise en compte dans l'attribution d'un poste, est la longueur maximale, telle que définie selon la norme Européenne ISO/EN 8666.
- Tout navire séjournant dans le port doit pouvoir naviguer, être maintenu en bon état d'entretien, de flottabilité et de sécurité, sans assistance de pompage sur alimentation extérieure, ils doivent disposer d'une totale autonomie.

Règlement Liste d'attente

- Tout dossier incomplet ne sera pas traité par nos services.
- L'inscription en liste d'attente doit cibler une seule catégorie. Il n'est pas possible de s'inscrire dans plusieurs catégories.
- La date d'inscription en liste d'attente est la date de réception par nos services du dossier complet.
- Une fois le dossier traité par nos services, une confirmation d'inscription vous sera envoyée par mail.
- Le renouvellement en liste d'attente n'est pas automatique. Chaque année, entre le **1^{er} avril et 30 avril** vous devez renouveler par écrit votre demande en liste d'attente afin que celle-ci soit maintenue. Si vous ne renouvelez pas dans le délai imparti votre demande en liste d'attente sera résiliée.
- Nos services vous contacteront par téléphone ou par mail dès qu'un poste sera disponible.
- Vous disposez d'un délai de 7 jours pour confirmer ou infirmer le poste proposé.
- Sans retour de votre part ou refus du poste proposé dans un délai de 7 jours, le poste sera proposé au client suivant. Si à l'avenir, un autre poste se libère, vous en serez informé. En cas de non-retour ou refus à cette seconde proposition votre demande en liste d'attente sera résiliée.
- Dans le cas où, vous confirmez le poste proposé nos services vous établiront un contrat annuel d'amarrage selon les conditions générales de vente en vigueur.
- Lorsque le navire arrivera au port du Cap d'Agde, un responsable technique effectuera une visite extérieure du navire afin de vérifier les critères d'admissions. Le port du Cap d'Agde se réserve le droit de mesurer le navire ce qui est susceptible de redéfinir les conditions d'attributions de poste et donc la validation définitive du contrat.

Nota :

- Pour une inscription concernant un bateau en bois, acier ou alu, une expertise pourra vous être demandée.

À

Le

SIGNATURE

Les informations recueillies dans ce document seront enregistrées dans un fichier informatique par les services de la Régie des Ports afin de traiter votre demande. Ces données seront conservées pendant dix ans. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification, d'effacement et de limitation de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toutes questions vous pouvez écrire à dpo@sodeal.fr [25/11/25]